

RÉVISIONS Éco-Gestion

Module 2 & 3 – QCM

QCM sur l'entreprise FEMILUX- Documents 1 & 2

Q1.1 Quelle est l'activité principale de l'entreprise FEMILUX ?

- A. La sous-traitance en confection prêt-à-porter féminin
- B. La fabrication de produits maroquinières de luxe
- C. La production de textiles écoresponsables
- D. La commercialisation de vêtements de marques de luxe
- E. La formation aux métiers du textile

Q1.2 Quelle est la taille de l'entreprise FEMILUX selon son effectif ?

- A. Très Petite Entreprise (TPE) car elle emploie moins de 10 salariés
- B. Petite Entreprise (PE) car elle emploie entre 10 et 49 salariés
- C. Petite et Moyenne Entreprise (PME) car elle emploie entre 50 et 249 salariés
- D. Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) car elle emploie 340 salariés
- E. Grande Entreprise (GE) car elle emploie plus de 5000 salariés

Q1.3 Comment peut-on caractériser la production de FEMILUX ?

- A. C'est une production totalement intégrée
- B. C'est une production artisanale et industrielle
- C. C'est une production en petites et moyennes séries
- D. C'est une production uniquement automatisée
- E. C'est une production exclusivement en grandes séries

Q1.4 Quel investissement a été réalisé par l'entreprise FEMILUX ?

- A. Un investissement de 5 millions d'euros dans un centre de formation
- B. Un investissement de 10 millions d'euros dans un nouvel atelier
- C. Un investissement de 15 millions d'euros pour racheter un concurrent
- D. Un investissement de 20 millions d'euros dans des machines automatisées
- E. Un investissement de 25 millions d'euros pour une expansion internationale

Q1.5 Pour quelles raisons l'investissement a-t-il été réalisé ?

- A. Pour répondre à une demande de plus en plus forte
- B. Pour disposer d'une surface de stockage de 3000 m²
- C. Pour diversifier ses activités vers la maroquinerie
- D. Pour déménager ses locaux à l'étranger
- E. Pour réduire ses coûts de production

Q1.6 Comment cet investissement a-t-il été financé ?

- A. Sur fonds propres
- B. Par un prêt bancaire sur 20 ans
- C. Par des subventions publiques
- D. Par un crédit d'impôt
- E. Par une levée de fonds auprès d'investisseurs privés

